



Une affiche sexiste barbouillée, comme celles que les députés neuchâtelois ne veulent plus voir. KEYSTONE

Pour l'égalité salariale chez les partenaires de l'Etat

Les députés neuchâtelois veulent que l'Etat ait des partenaires exemplaires en matière d'égalité salariale. Ils ont largement adopté, hier, une motion socialiste qui veut serrer la vis. Le Conseil d'Etat doit étudier comment s'assurer que femmes et hommes sont payés de manière égalitaire dans les entreprises et institutions que le canton mandate ou subventionne. La motion demande de prévoir des sanctions en cas de non-respect de l'égalité salariale: exclusion temporaire de toute procédure d'appel d'offres, révocation de l'adjudication, amende administrative ou encore diminution du subventionnement. **FME**



LA PHRASE

Trop de scrutins tue les scrutins."

DAMIEN HUMBERT-DROZ Le député PLR souhaitait que le Conseil d'Etat fixe la date des élections communales ou cantonales en même temps que des votations fédérales pour réduire le nombre de scrutins. Tant le Conseil d'Etat que la majorité du Grand Conseil ont rejeté cette proposition jugée irréalisable.

La fin des pubs sexistes et des pubs pour le petit crédit

PAR FREDERIC.MERAT@ARCINFO.CH

La gauche a remporté deux combats sur un même champ de bataille, hier, au Grand Conseil neuchâtelois. Avec l'aide des centristes, elle a ouvert la voie à une censure de la publicité sexiste. Idem pour le petit crédit, avec l'appui de l'UDC. La balle serait toutefois dans le camp des communes.

«Lorsque les hommes portent du rose.» Ce slogan utilisé pour promouvoir des grillades a été pointé du doigt par la députée Verte Sera Pantillon. «Ce genre de clichés sexistes n'a pas sa place dans notre société.» «On utilise toujours des images pornographiques pour vendre des habits», a rebondi la socialiste Fabienne Robert-Nicoud. «Il n'est nullement nécessaire d'utiliser des images sexistes pour vendre des produits de consommation.»

«Nous sommes influencés par les publicités. Elles véhiculent des normes et des valeurs que nous intériorisons», a souligné la conseillère d'Etat Florence Nater. Interdire la publicité sexiste sur le domaine public, les cantons de Vaud et Bâle-

Ville l'ont déjà fait. Et celui de Genève l'envisage, a précisé la ministre de l'emploi et de la cohésion sociale.

«C'est une mesure parmi d'autres sur le chemin de l'égalité», selon Florence Nater. «Mais, il sera plus compliqué d'étendre cette interdiction à la télévision, internet et la presse écrite».

Le groupe vert libéraux-Le Centre a également émis une réserve sur ce point. Il a néanmoins accepté la motion des groupes socialistes et VertPOP.

Il n'en a pas été de même pour l'Union démocratique du centre (UDC) et le Parti libéral-radical (PLR). Celui-ci s'est interrogé: «Faut-il légiférer sur tout ce qui nous déplaît? Interdirions-nous demain la publicité pour la viande rouge?»

Pionnier sur le petit crédit?

L'UDC s'est par contre désolidarisée du PLR lorsqu'il s'est agi de bannir la publicité pour les petits crédits, en vertu d'une motion socialiste qui ferait de Neuchâtel un canton pionnier. «Nous devons lutter à

tous les niveaux contre le fléau du surendettement», a estimé Grégoire Cario.

«Des démarcheurs prendront le relais», a prévenu le PLR Bastian Droz. Son parti est d'avis que «le travail a été fait au niveau fédéral en durcissant les conditions appliquées à la publicité pour les petits crédits en 2016». «La publicité est devenue moins mensongère. Mais, elle donne toujours l'impression qu'il est très facile d'obtenir un petit crédit», a rétorqué Nathalie Schallenberger, élue du Centre.

Surendettement à la hausse

«Le surendettement est en pleine expansion et favorisé par la publicité», a mis en garde Florence Nater. Elle a rappelé que Neuchâtel était le canton avec le plus haut taux de surendettement.

L'une des pistes à explorer par le Conseil d'Etat est la même pour les deux types de publicités visés. Le canton pourrait encourager les communes à prévoir leur interdiction dans les contrats qu'elles passent avec les sociétés d'affichage.

Non à un congé maternité tronqué



«Les fonctionnaires du canton de Neuchâtel voient actuellement leur congé maternité de quatre mois amputé jusqu'à 24 jours si elles doivent cesser ou diminuer leur activité avant l'accouchement pour une raison liée à la grossesse. Et ceci même si cette interruption est justifiée par un certificat médical», a déclaré la députée Sarah Blum (POP), première signataire de la motion populaire déposée hier au château de Neuchâtel. Seule une maladie grave ou une maladie sans lien avec la grossesse, obligatoirement préavisée par le médecin cantonal, permet de déroger à cette clause. «Certaines femmes continuent à travailler et mettent leur vie et celle de leur bébé en danger pour ne pas voir leur congé être tronqué», a expliqué Sarah Blum. Le texte demande que le congé de maternité débute pour toutes les fonctionnaires neuchâteloises à partir de la date de leur accouchement. **NWI**

Vérifier la qualité des sols des jardins

De plus en plus d'études en Suisse démontrent que les jardins publics et privés dans les zones urbaines sont pollués avec différents produits (cendres, compost, engrais ou produits phytosanitaires, notamment).



ARCHIVES

Le Grand Conseil neuchâtelois a accepté, hier, une motion du groupe socialiste demandant au Conseil d'Etat d'évaluer le degré de pollution des sols afin de pouvoir, à terme, informer les utilisatrices et utilisateurs de ces jardins et de prendre les mesures nécessaires pour éliminer les risques sur la santé. La motion est soutenue par le gouvernement, qui s'inquiète de cette situation, a relevé le conseiller d'Etat Laurent Favre. «Nous sommes particulièrement attentifs aux jardins publics où jouent les enfants, mais également aux jardins familiaux où l'on remarque une utilisation de produits toxiques», a-t-il ajouté. «Nous allons prendre des mesures, notamment dans le cadre du plan d'action sur les produits phytosanitaires.» Malgré l'opposition du PLR et de l'UDC, la motion a été acceptée par 59 oui, 32 non et 6 abstentions. **NWI**

Pas de soutien aux réfugiés afghans

Une résolution de la gauche du Grand Conseil neuchâtelois, qui demandait au Conseil fédéral d'accorder avec effet immédiat un statut de protection à tous les Afghans en Suisse et de tout mettre en œuvre pour secourir les familles de ces personnes, n'a pas atteint la majorité qualifiée au parlement cantonal. La droite s'y est opposée. Le Parlement jurassien a par contre accepté largement, hier, une résolution similaire interpartis. **NWI**

Transports publics dans toutes les localités

Actuellement, il existe encore quelques localités neuchâteloises qui ne sont pas reliées au réseau cantonal des transports publics. C'est notamment le cas pour celles de Malvilliers et du Pâquier, dans le Val-de-Ruz. «Rien ne justifie le fait que ces villages soient oubliés dans la planification des transports publics et il est urgent que cette situation inacceptable soit inversée», a expliqué, hier, la députée Verte Clarence Chollet. Celle-ci plaide pour la motion de son parti demandant au Conseil d'Etat de prendre des mesures afin d'assurer dans le canton «un réseau de transports publics sans lacune». Cette motion était soutenue par le ministre des transports Laurent Favre, qui a reconnu que ces deux localités étaient insuffisamment desservies. Des mesures sont d'ores et déjà prévues pour remédier à cette situation, a ajouté le conseiller d'Etat.



KEYSTONE

La motion a été acceptée par une majorité du Grand Conseil, malgré l'opposition du PLR et de l'UDC qui estiment que ces nouvelles dessertes risquent d'être financièrement insupportables. **NWI**